

Numéro : .....  
Attribution : .....  
Copies : .....

*Attention  
régionale*

Dijon le 14 MAI 2002  
Ref.PR/MFN/L0204-23

Monsieur le Maire,

Lors de notre réunion à Auxerre le 17 septembre 2001, j'avais demandé à la SNCF de nous présenter son étude sur l'électrification de la ligne au sud de Laroche-Migennes.

Cette étude qui date de quelques années évaluait le projet à un peu plus de 200 MF et nécessitait un certain délai de mise en œuvre.

Je vous avais fait part de mes craintes quant à la desserte du sud d'Auxerre si l'on se contentait d'électrifier Laroche-Migennes / Auxerre.

Compte tenu de la complexité de ce dossier, j'avais évoqué avec vous la possibilité d'inscrire ce dossier au contrat de plan, lors de l'évaluation à mi-parcours en 2003.

Aussi, je vous propose de lancer les études nécessaires :

- à l'évaluation des améliorations qui pourraient être apportées (vitesse, capacité, gares),
- à la préparation et à la réalisation des travaux que nous aurions décidés,
- à la préparation des travaux d'électrification si elle était décidée,

pour la section Laroche-Migennes / Auxerre et au delà vers Avallon et Clamecy.

Je souhaite que le Conseil général puisse accompagner le Conseil régional dans sa démarche en participant à hauteur de 30 000 euros à ces études.

Dès votre accord, je solliciterai le Préfet de Région, la SNCF et RFF pour établir ce programme d'études et le cofinancer dans le cadre du contrat de plan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Madame la Préfète, U /

Par courrier en date du 14 mai 2002 relatif à l'électrification de la ligne au sud de Laroche – Migennes, le président du Conseil Régional m'indique vouloir lancer les études nécessaires et préalables à une éventuelle inscription au contrat de plan, lors de l'évaluation à mi-parcours en 2003.

Ces études auraient pour objet :

- l'évaluation des améliorations qui pourraient être apportées (vitesse, capacité, gares)
- la préparation et la réalisation des travaux qui seraient décidés
- la préparation des travaux d'électrification si elle était décidée

Le président du Conseil Régional sollicite mon accord sur le principe de ces études avant de prendre attache avec le Préfet de Région, la SNCF et RFF pour établir ce programme d'études et le cofinancer dans le cadre de la révision du contrat de plan.

Le conseil municipal d'Auxerre dans sa séance du 25 avril 2002 a adopté le vœu (ci-joint) donnant pouvoir au maire :

- « de demander au conseil régional, dans le cadre de la révision d'étape du Contrat de plan Etat/Région en 2003, d'inscrire en priorité l'électrification de la ligne Auxerre – Laroche.
- de demander le lancement de la procédure d'inscription de travaux d'investissements véritablement nécessaires pour rendre possible cette électrification.
- d'œuvrer, dans le cadre d'une concertation générale, auprès du Conseil Général de l'Yonne, de la Communauté des Communes de l'Auxerrois et des Chambres Consulaires d'Auxerre afin d'effectuer une démarche commune auprès du Conseil Régional et de Mme la Préfète de l'Yonne dans la perspective du développement durable de l'Yonne. »

Je crois nécessaire la réalisation d'une étude qui permettra de définir très clairement toutes les actions qui permettront de moderniser la voie au sud de Laroche – Migennes, essentiellement en terme de travaux d'infrastructures pour augmenter la vitesse des trains, améliorer les dessertes et le confort des usagers du train. Ces opérations doivent aboutir par ailleurs à une réelle sécurisation de l'environnement des infrastructures ; la suppression du passage à niveau de Jonches s'inscrit évidemment dans ce cadre.

Je tiens tout spécialement à la réalisation de cette opération spécifique sur Jonches, qui permettrait de supprimer un véritable point noir en terme de sécurité. L'Etat étant tout spécialement concerné, l'ouvrage croisant une route nationale, je souhaiterais qu'une étude particulière soit lancée afin d'en définir les conditions de faisabilité.

L'étude générale mentionnée plus haut conduira à connaître précisément toutes les opérations, leur coût réel et leurs conditions de mise en œuvre, qui apporteront déjà par nature une véritable amélioration et qui sont de plus un préalable indispensable à l'électrification.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

## N°2002-81- Vœu de Denis Roycourt sur l'électrification de la ligne SNCF

### Auxerre-Migennes

rapporteur : Denis Roycourt

Denis Roycourt propose au conseil municipal le vote du vœu suivant :

"Depuis le 2 janvier, les liaisons ferroviaires desservant Auxerre et le département de l'Yonne sont gérées par la région Bourgogne, dans le cadre d'une convention. Il appartient à celle-ci d'assurer l'initiative, la maîtrise d'ouvrage et le financement de toutes les évolutions de ces dessertes.

La ville d'Auxerre ne peut se désintéresser de l'offre de transport qui est faite aux Auxerrois. Les orientations données par les schémas des services collectifs de transports (SSCT), dans le cadre de l'aménagement du territoire, préconisent d'offrir une alternative à la route en favorisant le transport ferroviaire.

Pourtant, les SSCT n'ont pas retenu la liaison Paris - Auxerre comme prioritaire. Il appartient donc aux collectivités publiques (ville - Conseil général - Communauté de communes CCA - Conseil régional) et aux Chambres consulaires de convaincre l'Etat, la SNCF et RFF pour obtenir l'amélioration des dessertes icaunaises.

Madame la Préfète l'a rappelé récemment aux élus de Tonnerre "définir les choix de votre territoire de demain, c'est aux élus et à la population de le faire, ce n'est pas le rôle de l'administration. Ce sont les territoires qui font preuve de dynamisme et d'initiative qui seront prioritaires".

Le contrat de plan Etat - Région 2000-2006 a prévu 30 MF pour l'amélioration des liaisons vers Dijon et Paris. Ces travaux correspondent, d'une part, à l'aménagement du plan de voies à Auxerre (réception des trains quai n° 1) et, d'autre part, au raccordement à Laroche pour permettre la liaison directe d'Auxerre vers Dijon.

Les collectivités publiques du département, ville et les chambres consulaires, doivent affirmer à la Région Bourgogne et à Mme la Préfète de l'Yonne leur volonté que soit inscrit, lors de la révision du contrat de plan Etat - Région en 2003, un complément de travaux d'investissements.

Il apparaît, en effet, que les travaux de modernisation et d'électrification de la voie entre Auxerre et Laroche, prélude à l'électrification de la ligne vers le sud du département, sont un enjeu majeur pour :

- . le développement économique de l'agglomération auxerroise,
- . la qualité de vie des usagers,
- . la qualité de l'environnement urbain et la qualité de vie des riverains de la gare SNCF,
- . le rééquilibrage des budgets du rail et de la route, acté dans le plan national de lutte contre l'effet de serre.

Aussi, le conseil municipal d'Auxerre, réuni le 25 avril 2002, donne pouvoir au maire :

- . de demander au Conseil Régional, dans le cadre de la révision d'étape du contrat de plan Etat - Région en 2003, d'inscrire en priorité l'électrification de la ligne Auxerre - Laroche, prélude à l'électrification de la ligne vers le sud du département,
- . de demander le lancement de la procédure d'inscription de travaux d'investissements véritablement nécessaires pour rendre possible cette électrification,
- . d'œuvrer, dans le cadre d'une concertation générale, auprès du Conseil Général de l'Yonne, de la Communauté des communes de l'Auxerrois et des Chambres consulaires d'Auxerre afin d'effectuer une

démarche commune auprès du Conseil Régional et de Mme la Préfète de l'Yonne dans la perspective du développement durable de l'Yonne."

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de se prononcer en faveur de ce vœu.
- 

**Avis des commissions :**

- . commission des finances : sans objet
- . commission des travaux : sans objet

**Vote du conseil municipal :**

- 32 voix pour (unanimité)
- 3 voix contre : Brigitte Debelle, Denise Moreau, Siegfried Chapotin
- 4 abstention(s) : Jacques Hojlo, Joëlle Richet, Guy Prevost, Jean-Pierre Colin
- n'a (n'ont) pas pris part au vote :
- absent(s) lors du vote :